

N°2023/151

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Vie Associative

Objet : Convention de mise à disposition à titre gratuit des tennis Eugène Burlot

Titulaire : Association « Tennis Club de Vaujourn »

**Le Maire de la Ville de Vaujourn,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU la demande émanant de l'association « Tennis Club de Vaujourn » représentée par son président,

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de développement des activités associatives à destination des valjoviens, au travers de la mise à disposition à titre gracieux des tennis Eugène Burlot,

**CONSIDÉRANT** la nécessiter d'encadrer réglementairement, la mise à disposition des tennis Eugène Burlot et du matériel, au travers d'une convention.

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de conventionner avec l'association Tennis Club de Vaujourn représentée par son président, pour la mise à disposition des tennis Eugène Burlot.

**ARTICLE 2 : FIXE** la validité de la convention, ci-annexée, du 18 septembre 2023 au 30 septembre 2024.

**ARTICLE 3 : FIXE** qu'aucune contribution financière n'est exigée, dans ladite convention.

**ARTICLE 4 : ACTE** qu'en cas de non-respect des modalités présentées dans la convention, ci-annexée, les parties peuvent y mettre terme, conformément aux modalités fixées par l'article n°10, de la convention.

Mairie de Vaujourn  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujourn.fr / www.vaujourn.fr



## Annexe 1 à la décision n°2023/151

➤ TENNIS EUGENE BURLLOT sis allée Eugène Burlot à Vaujours  
Cette mise à disposition s'effectuera, les :

- Lundis au Vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 22h00
- Samedi et Dimanche de 9h00 à 22h00
- Lundi au dimanche de 8h00 à 19h30 (*pendant le mois d'août*)

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6** : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - adressée au  
- notifiée à l'association « Tennis Club de Vaujours »

Fait à Vaujours, le 26 septembre 2023

Le Maire,



*Baillly*  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice président Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)

